

PASSEMENDILE SARL

FABRICATION ET DISTRIBUTION

LES CURES

35460 ST MARC LE BLANC

Tél: 02.99.95.08.46

Fax: 02.99.95.00.62

E-mail:prenantpass@orange.fr

S.A.R.L. au capital de 7623 EUROS

Siret : 404 690 273 000 10

D'ARTICLES TEXTILES
ET PRODUITS ANNEXES

PREFECTURE DE SEINE MARITIME

ST MARC le 14 Janvier 2009

**OBJET APPEL D'OFFRES DU SDIS 76 Fourniture de tenues,insignes et
Attributs SP LOT N°12 CAGOULES DE FEU**

**A l'attention de DIRECTION DU CONTROLE ET DE LA LEGALITE DES
MARCHES PUBLICS**

Messieurs,

Nous nous permettons de vous soumettre un problème que nous rencontrons avec le SDIS 76, en effet, bien qu'ayant respecté l'Arrêté du 6 MAI 2000 (et les modifications du 15 MAI 2008) et respecté le cahier des clauses techniques du SDIS 76 basé sur l'arrêté, nous voyons notre offre rejeté au motif que nous ne respectons pas leur demande de coloris.

Le SDIS 76 souhaitait le coloris bleu marine, or ce coloris n'est pas spécifié dans l'arrêté, celui-ci spécifie « de couleur clair ou rouge ».

Nous avons échangés plusieurs courriers avec le SDIS et Le Directeur Départemental Adjoint, Le Colonel RENEE Eric, nous informe que les arrêtés (et la NIT n°328 dont nous ne parlons absolument pas puisque non citée dans l'appel d'offres) n'ont aucune portée juridique (voir courrier joint) le SDIS 76 déroge à l'arrêté.

Nous pensions bien faire en respectant les textes législatifs et les réglementations de notre pays, nous ne savions pas qu'un arrêté ministériel est considéré sans portée juridique pour les collectivités territoriales. (ces mêmes collectivités qui demandent la conformité à l'arrêté dans leurs appels d'offres de marchés publics).

Nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer que les arrêtés cités ci-dessus, transmis à tous les préfets pour application, sont sans portée juridique et que l'on peut y déroger sans problème.

Nous vous remercions d'une réponse au plus tôt,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Suivi des Marchés Publics
Mme MC PRENANT